

Pilet, Alexandre

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **97 (1971)**

Heft 13: **SIA spécial, no 3, 1971: 72e assemblée générale de la SIA;
Description de la maison SIA**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les moyens financiers manquent. Pour l'étude de toute une série de problèmes, la SIA doit pouvoir compter sur la collaboration d'autres organisations et spécialistes. La SIA devrait devenir une *organisation faitière*. De par son activité multidisciplinaire, qui devrait encore être intensifiée, elle est particulièrement qualifiée pour remplir cette fonction.

Contrairement à l'opinion antérieure qui régnait dans la commission concernant la question de la *séparation entre les problèmes professionnels* (= « état professionnel » ou, en allemand, « Stand ») et *ceux des spécialités techniques* (« Fachprobleme »), ce point est considéré maintenant d'une manière plus différenciée. Sur le plan de la société centrale et naturellement aussi des groupes spécialisés, cette distinction a déjà été faite. Elle est ici absolument judicieuse. En revanche, dans les sections, les problèmes professionnels et techniques peuvent sans difficulté être mélangés car les tâches qui se posent aux sections vont dans les deux directions. Au contraire, une séparation entre les aspects professionnels et techniques sur le plan régional conduirait probablement à une dispersion fâcheuse.

Il convient de relever en outre que le concept d'« état professionnel » ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Les uns entendent par là une branche professionnelle, les autres la position dans la profession, d'autres encore la situation de la profession face à la politique. En tout cas, il est juste de comprendre sous ce concept les problèmes relatifs à la profession et à l'exercice de cette dernière pour tous les membres groupés dans la SIA.

Concernant la *situation de la SIA vis-à-vis de l'extérieur, en tant qu'intermédiaire ou partenaire*, la commission exprime l'avis suivant :

Il serait particulièrement important que la SIA parvienne à une unité de doctrine, ce qui, étant donné sa composition hétérogène, n'a jusqu'ici pas été possible. La SIA ne peut pas agir vis-à-vis de l'extérieur dans certains cas comme association patronale et dans d'autres comme association d'employés et de fonctionnaires. Elle doit, en ce qui concerne la position dans la profession, rester neutre. Le but final de nos efforts consisterait à ce que la SIA assume en tant qu'intermédiaire et coordinateur la présidence lors des négociations entre les différents partenaires. Elle serait qualifiée pour assumer cette mission, du fait précisément qu'elle représente des groupes d'intéressés différents.

Dans les statuts de la SIA actuellement en vigueur, le passage relatif à *l'éthique professionnelle* s'adresse plus particulièrement aux propriétaires de bureaux. Il conviendrait éventuellement d'établir ici de nouveaux principes qui lieraient toutes les catégories de membres, donc aussi les employés et les fonctionnaires.

Concernant la question de *l'organisation de la société*, la commission a discuté longuement de nouvelles formes et possibilités indépendamment des structures actuelles de la SIA. Parallèlement, les buts fondamentaux de la société envisagés dans la première phase des travaux de la commission et les tâches futures qui en résultent ont été repensés et regroupés (voir liste ci-dessous). La commission analyse actuellement le problème central de savoir si les tâches futures de la société pourront être maîtrisées avec les structures actuelles, ou si de nouvelles formes de structures s'imposent éventuellement. La commission établira des priorités pour pouvoir élaborer des solutions, éventuellement assorties d'alternatives, propres à servir au mieux les intérêts de la société, compte tenu de tous les facteurs d'influence importants. Elle espère pouvoir terminer cette partie de son travail jusqu'à la fin de cette année.

Tâches de la SIA

- Organisation faitière
- Poursuivre et développer l'activité dans le domaine des normes
- Etablir et appliquer des règles concernant l'exercice de la profession aux points de vue
 - a) éthique
 - b) technique
 - c) économique
- Activité multidisciplinaire (entretenir des rapports entre collègues des différentes disciplines)
- Promouvoir l'information interne et la formation de l'opinion des membres
- Offrir différents services aux membres de la SIA ainsi qu'à des tiers (conseils en matière de droit, revue, conseils sur l'application des normes, interprétation des normes, arbitrages, avis, mise à disposition d'experts, caisse de prévoyance, assurance responsabilité civile)
- Promouvoir la formation postsecondaire (interne)
- Informer le public de nos tâches et activités (relations publiques) et renforcer ainsi le prestige des membres et de toute la société dans la collectivité
- Influencer la formation (externe)
- Participer davantage à l'étude de tâches régionales et nationales
- Entretenir des relations avec des organisations techniques suisses et étrangères
- Collaborer à la coordination de la recherche.

Adresse de l'auteur :

K. F. Senn, ingénieur SIA,
Zielstrasse 5
8400 Winterthur

Nécrologie

Alexandre Pilet, architecte

Qu'il ne se soit trouvé aux obsèques d'Alexandre Pilet, mort à 82 ans, que fort peu de ses confrères, dont deux de son âge, montre dans quel oubli, trop vite hélas, ils laissent tomber une personnalité qui pourtant n'avait cessé d'agir en leur faveur lorsqu'ils avaient recours à ses soins au Service du plan d'extension de Lausanne, bureau qu'il a dirigé de 1940 à 1952.

Cette indifférence, pour ne pas dire cette ignorance, est réservée à chacun, même au plus marquant. Valait-il alors la peine, par une activité créatrice, dans un souci de bien faire, d'attacher son nom à des œuvres devant lesquelles le passant défile distrait ou à des tracés d'avenues où se déroule, bruyant et fumant, le trafic inhumain ?

A la Foire de Lausanne, parmi les millions de visiteurs, qui s'interroge sur l'auteur des grandes travées verticales du palais de Beaulieu ? Alexandre Pilet avait été choisi par ses pairs, grâce à son talent, pour en déterminer l'ordonnance.

Né en 1899, ce fils d'un instituteur campagnard, après un bref apprentissage de dessinateur, s'en était allé à Paris pour suivre les cours de l'École des Beaux-Arts en les payant par des besognes modestes en cette période où la guerre de 1914-18 retenait les jeunes hommes dans la boue et dans le sang des tranchées au lieu de les laisser travailler à la planche de dessin. Il obtint son diplôme en 1920 et accomplit dès lors de nombreux travaux à la Rochelle et dans les régions qu'on appelait « libérées » depuis qu'avait cessé l'ouragan de feu et de fer. Il contribua alors aux plans du palais de justice de Montdidier (Somme).

Revenu en Suisse dans les années 1927/28, il collabore avec l'architecte Pache et releva le niveau artistique de cette agence. Plus tard, il fit construire à titre personnel un important immeuble locatif à l'avenue de la Gare à Lausanne, censé former l'amorce d'une grande composition, mais dont un architecte d'affaires, intervenant pour achever l'ensemble, ne suivit guère l'ordonnance, car les règles de la rue de Rivoli de Paris n'ont pas encore fait école ni ici ni dans d'autres villes où de nos jours chaque architecte croit original de juxtaposer, en dépit du sens de l'harmonie, les structures et les teintes les plus disparates. A la rue Sainte-Beuve, un groupe d'immeubles est dû à Alexandre Pilet, de même qu'une série de bâtiments locatifs à l'avenue Ruffy.

Dans plusieurs compétitions, Pilet obtint de hautes distinctions : un premier prix dans un concours pour la Bibliothèque cantonale, un prix pour les abattoirs d'Yverdon, un autre pour la plage de Bellerive et pour l'aménagement des rives du lac, où, comme ensuite à Prilly, il se distingua par des aménagements magnifiques qui décidèrent les jurys à lui décerner des prix.

Il avait présidé la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et fut membre de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) et de la Société d'Art public (Heimatschutz). Soucieux de dépasser le cadre de l'architecture par des conceptions urbanistiques, il fut

appelé à la Direction des Travaux de la commune de Lausanne comme chef du Plan d'extension où l'avait précédé Edmond Virieux. C'est dans l'exercice de ces fonctions importantes qu'il se trouva bien souvent exposé à ce genre de conflits où est impliqué tout ordonnateur de grandes conceptions lorsqu'il se heurte à des intérêts particuliers ou aux impératifs de la politique. Ce fut durant sa présence à l'Hôtel de ville que Lausanne dépassa le nombre de 100 000 habitants et accéda au rang d'une des grandes agglomérations de Suisse abandonnant définitivement le caractère de paisible bourgade.

Après la seconde guerre mondiale, les délégations de plusieurs pays, dont le célèbre architecte Alvar Aalto de Helsinki ou Peressutti de Milan, ou le directeur des Travaux de Francfort, vinrent à Lausanne pour visiter les aménagements dont les services d'urbanisme de Pilet avaient pu favoriser la réalisation à l'abri des hostilités, en particulier le quartier d'habitation de Valency, subventionné par les pouvoirs publics.

Plus tard, Pilet, ayant quitté le Plan d'extension, put s'adonner à l'organisation de la banlieue ouest (Prilly) où, à la suite de ce concours d'urbanisme dont il a été parlé tout à l'heure, il réalisa la première étape d'un vaste ensemble suburbain bien à la mesure de ses idées. C'est ainsi que, lorsqu'il eut abandonné les services de la capitale, ses talents furent appréciés ailleurs.

Grand travailleur jusque dans ses dernières années, il meublait ses loisirs par des occupations artistiques dans le domaine de la peinture et de la musique ; en réalité, les beaux-arts formaient, pour lui, un tout que son esprit de synthèse ne parvenait pas à compartimenter.

Cet hommage ne serait pas complet s'il ne mentionnait pas ce qui a conditionné sa vie : la vaillance de sa compagne et l'excellence de ses deux fils dont l'aîné est secrétaire général de l'Institut africain de Genève et le cadet, professeur de sciences au collège de l'Elysée.

H. R. Von der Mühl, architecte.

Bibliographie

Introduction au fonctionnement des ordinateurs, par J.-C. Simon, professeur à la Faculté des sciences de Paris, Institut de programmation, maître de conférence à l'École polytechnique. Paris, Masson, 1970. — Un volume 14 × 22 cm, 130 pages, 77 figures, 11 tables. Prix : broché, 16 F.

L'emploi de machines automatiques destinées à traiter l'information, à savoir les ordinateurs, se répand de façon extraordinaire. La communication avec ces étonnantes machines se fait en général par l'intermédiaire de langages conventionnels tels que Fortran, Algol, Cobol, PL 1, etc.

Mais que sait-on en général de leur fonctionnement même ?

Si l'on en juge par l'obscurité habituelle des « manuels constructeurs », les fabricants d'ordinateurs n'ont guère fait d'efforts pour mettre le fonctionnement à la portée du public concerné.

Ce livre est destiné à combler cette lacune. Outre l'intérêt de satisfaire une curiosité légitime, le lecteur devrait y trouver des avantages certains. Connaissant les principes de base du fonctionnement, il doit être mieux à même de poser ses problèmes à l'ordinateur et en particulier de mieux choisir les modes de communication.

Partant de notions très simples et familières, on cherche à faire comprendre par des exemples les principes essentiels de fonctionnement, tels qu'ils étaient proposés dès 1945 par John Von Neumann.

La représentation ou codage, la transmission de l'information, les opérations booléennes élémentaires sont expo-

sées ensuite en vue de leur application au domaine des machines automatiques, ceci en n'introduisant pas de formalisations inutiles.

Un chapitre fait le point des mémoires à accès aléatoire. A cette occasion, il a paru intéressant de montrer la diversité, l'ingéniosité des différentes technologies employées. L'informatique n'est pas seulement une affaire de mathématiciens ; les ingénieurs, les technologues y jouent un rôle essentiel. Le prix de revient, le marché, la fiabilité d'un nouvel ordinateur sont autant d'éléments qui déterminent les choix. Le montrer pour les mémoires adressables a paru un bon exemple de la façon dont s'effectuent ces choix.

Enfin la dernière partie et probablement la plus originale est la description des éléments et du fonctionnement d'un « ordinateur d'enseignement » ORDI 2. On y retrouvera beaucoup de conceptions modernes (en 1970...) adoptées par tel ou tel constructeur. Mais c'est une machine originale, qui pourrait être construite.

Le mérite essentiel de ce livre est son caractère éducatif ; et le lecteur ne regrettera pas l'effort qu'il aura certainement à faire pour « comprendre » et assimiler ORDI 2. Une opération analogue pour un ordinateur existant, à partir du « manuel du constructeur », serait à coup sûr plus longue et plus pénible.

Le lecteur trouvera des exercices dans le cours du texte.

Ajoutons enfin que ces exposés ont servi de base à des enseignements d'initiation à l'informatique à la Faculté des sciences de Paris dans le C 4 dit d'« Informatique appliquée ». Ce certificat de fin de deuxième cycle est destiné à répondre aux désirs des étudiants confirmés et